

## Présentation du service EMAM-Sco

Créée en septembre 2019, l'**EMAM-Sco (Équipe d'Appui Médico-social à la Scolarisation)** est un dispositif ressource à destination des professionnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

L'objectif est de sécuriser le parcours scolaire des enfants relevant du champ du handicap.

### Ses missions :

- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation dans le cadre de l'école inclusive,
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire,
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile,
- Conseiller une équipe éducative pluridisciplinaire d'évaluation de la MVA.
- Faciliter les relations écoles/famille

## L'équipe pluridisciplinaire

### Directeur

Jean-Christophe CAVAN

### Cheffe de service

Caroline BRUCHET

✉ cbruchet@alefpa.fr  
☎ 06.86.03.15.07



## EMAM-Sco Équipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation



### Coordonnées

📍  
Bâtiment MEDYX  
80 Boulevard Léon Martin  
Appartement 101  
85000 La Roche-sur-Yon

## L'EMAM-Sco

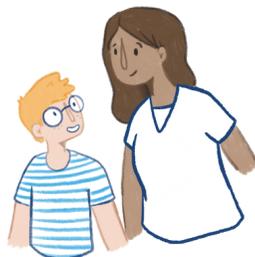
### L'EMAM-Sco est à destination :

- Des professionnels de l'éducation nationale des établissements publics et privés sous contrat, de la maternelle à la fin du secondaire.
- Des professionnels de l'enseignement agricole (MFR et Lycées).

### Pour quel public :

L'EMAM-Sco intervient pour les enfants et adolescents, scolarisés ou en rupture de scolarité présentant **tout type de handicap** ou pour lesquels la question de la reconnaissance du handicap se pose.

**NB : L'autorisation des représentants légaux est nécessaire à l'intervention du service.**



## Prestations

Entretiens avec les professionnels de la communauté éducative

Observation de l'enfant sur son lieu de scolarisation

Entretiens avec les familles

Aide à la compréhension des besoins

Actions de conseils à un établissement en difficulté

Actions de sensibilisation (TND, troubles du comportement etc..)

Demande de bilans complémentaires si nécessaires

Actions de prévention en vue d'un repérage précoce

Propositions de pistes, d'aménagements et d'outils

Prêt de matériel spécifique

Préconisations transmises par écrit à l'école et à la famille

Accompagnements

Avis argumenté transmis à la MVA

Participation aux ESS et aux équipes éducatives

Fonction de tiers entre l'école, la famille et les institutions

Aide à la cohérence et à la continuité du parcours

## Mobilisation du dispositif

Repérage des besoins par les professionnels



Demande d'intervention

Document de saisine rempli par les professionnels de terrain et validé par le chef d'établissement et/ou l'IEN

Transmission de la saisine

La saisine est à transmettre à l'adresse mail suivante :

[saisine-emas85@ac-nantes.fr](mailto:saisine-emas85@ac-nantes.fr)

Évaluation de la demande

Les saisines sont évaluées en réunion mixte d'évaluation, en présence de professionnels de l'ALEFPA, de l'Éducation Nationale, de la DEC, de l'enseignement agricole et des autres EMAS du secteur. Cette réunion est planifiée environ une fois par mois.